



## Acces à la sanction disciplinaire

Par **nounanime**, le **24/12/2016** à **16:10**

bonjour,

est ce qu'un avocat conseil de la partie adverse dans le cadre d'un litige a le droit dans le cadre d'une commission de conciliation à l'ordre des médecins demander au préalable à l'ordre des médecins des documents antérieurs liés à d'autres litiges et relevant d'une sanction disciplinaire type blâme sur le second médecin je veux dire le plaignant?(je précise bien sur des dossiers autres préalables et totalement indépendants)???????

Par **Visiteur**, le **24/12/2016** à **18:12**

Bsr,

Cela semble logique, oui(récidives etc...), mais je dirais que c'est au juge d'enjoindre une partie ou un tiers de produire une pièce ou document.